Accueil de loisirs les FILOUS

Bulletin d'Inscription Automne 2015

Quelque soit la commune dont vous êtes issus, l'inscription sur une session doit être de minimum 3 jours par enfant.

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. **<u>Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS</u> :**
   Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre <u>coefficient de ressources 2013</u> (QR) indiqué sur l'avis d'imposition 2014.
   Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.

   QR = <u>revenu imposable</u> / (12 x nombre de parts)

   Exemple : si revenu imposable = 28000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. **<u>Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS et n'a pas conventionné avec cette dernière</u>**
   Le tarif journalier par enfant est de 49,25 euros quelque soit le <u>coefficient de ressources 2013</u>. Pour savoir si votre commune est partenaire de la CCVVS, vous pouvez contacter ADAPTE 95.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3e enfant
CCVVS et communes partenaires	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €
Autres communes	**49,25 euros**						

Le bulletin d'inscription accompagné de la copie du dernier avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013 **et le paiement** (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) **sont à transmettre à ADAPTE 95 :**

- **<u>Par courrier</u> : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE**
- **<u>Sur place</u>** auprès de la **direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS**
- **<u>Auprès de la CCVVS en Mairie de Villers en Arthies</u>** aux horaires d'ouverture, Route de Vétheuil 95510 VILLERS EN ARTHIES

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt

Nom et Prénom de l'enfant

Vacances d'automne 10 jours

Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h30

		7h30 - 8h°	18h30-19h00°
lundi	19 octobre 2015	☐	☐
mardi	20 octobre 2015	☐	☐
mercredi	21 octobre 2015	☐	☐
jeudi	22 octobre 2015	☐	☐
vendredi	23 octobre 2015	☐	☐
lundi	26 octobre 2015	☐	☐
mardi	27 octobre 2015	☐	☐
mercredi	28 octobre 2015	☐	☐
jeudi	29 octobre 2015	☐	☐
vendredi	30 octobre 2015	☐	☐

Inscriptions* accueil étendu

* *cocher les jours de présence*

° *l'heure d'émargement sur le cahier fera foi*

Accueil de loisirs

Coefficient de ressources →

tarif journalier : _____

nombre de jours : _____

Total A _____

Accueil étendu

forfait : 1 euro par matin

1 euro par soir

nombre de matins _____ x1€

nombre de soirs _____ x1€

Total B _____

TOTAL GENERAL (A+B) : _____

Banque _____

N° de chèque _____ à l'ordre d'ADAPTE 95

Date _____ **Signature**

Date de réception _____

Accueil Collectif de Mineurs

Règlement intérieur 2015

L'accueil de loisirs "Les Filous" accueille des enfants pour un temps de vacances et de loisirs, sans hébergement durant les vacances scolaires. Les enfants doivent être âgés de 3 à 13 ans.

Subventionné par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, le centre est géré par l'Association pour le Développement des Actions de ProximiTE du Val d'Oise dénommée ADAPTE 95 (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur : 095ORG0328).

L'organisation et le fonctionnement de l'équipe pédagogique sont soumis à la législation du ministère dont ils dépendent : à savoir le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et par délégation la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 95 (DDCS 95). ADAPTE 95 est conventionnée avec la CAF du Val d'Oise.

Les enfants sont accueillis sur la structure à la journée de 8h00 à 18h30. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00 sur inscription.

INSCRIPTIONS

Pour inscrire vos enfants, deux documents sont à remplir :

- La fiche de renseignements administratifs et sanitaires de liaison *(une fois par année civile)* est à compléter et à transmettre lors de la première inscription de l'année en cours. **Toute modification concernant l'état de santé de votre enfant survenue après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise à la direction du centre.**

  Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devront être signalés avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Selon le degré d'accueil spécifique lié au trouble de la santé de l'enfant, ADAPTE 95 pourra proposer un PAI - Protocole d'Accueil Individualisé.

  Pour le confort et la sécurité de l'enfant, toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner.

- Le bulletin d'inscription est à renseigner et à transmettre à ADAPTE 95, accompagné du paiement correspondant au nombre de jours d'inscription *à chaque nouvelle session de fonctionnement pour les vacances scolaires (au plus tard 3 semaines avant le début des vacances*. A moins de 3 semaines, les enfants seront acceptés en fonction des effectifs et des places disponibles).

  Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à l'accueil étendu. Il permet de calculer votre coût de participation. Il nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters.

Il est important de respecter les délais de réservation afin de permettre à l'équipe de préparer au mieux les projets d'animation et de confirmer les commandes de repas.
Il serait souhaitable que l'enfant soit inscrit par « bloc » d'une semaine durant les vacances scolaires, dans la mesure où les activités s'inscrivent dans un projet suivi.
En tout état de cause, les inscriptions ne pourront être inférieures à trois jours (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Les tarifs sont précisés dans le bulletin d'inscription. Le paiement sera demandé à l'inscription .

Attention, toute annulation faite à moins de 15 jours avant le jour concerné ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale).

Toute annulation pour raison médicale devra être faite uniquement auprès d'ADAPTE 95 par courrier, par mail : adapte@adapte95.org - ou par fax et devra être justifié par un certificat médical. Seule la première journée d'absence sera facturée.

Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h30 durant les vacances scolaires (ou 19h00 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe *(heure d'arrivée – heure de départ).*

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents *(ou les enfants)* doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants revient aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

Horaires : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30. Toutefois un accueil étendu est proposé sur inscription préalable de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00.

Les activités « dirigées » débutent vers 9h00 pour s'arrêter vers 17h00. Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer l'équipe par téléphone directement sur le centre au plus tôt et avant 9h00.

Les repas (midi et goûter) sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs.

Soins spécifiques : aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les instructions nécessaires à la Direction du Centre. *(cf. fiche de renseignements)*

Assurance : Tout enfant accueilli au centre doit justifier d'une assurance responsabilité civile lors de son inscription *(photocopie de l'attestation à joindre impérativement au dossier).*

Comportement : Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entrainant un manque de respect avéré et récurent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement des frais engagés ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

ACTIVITES

Un planning est préparé par l'équipe et peut vous être envoyé sur simple demande en l'indiquant sur la fiche de renseignements. Vous pouvez également le consulter sur le site internet d'ADAPTE 95 – www.adapte95.org.

Le planning d'activité est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait *(désistement d'un partenaire, révision des effectifs, …).*

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues *(confortables, salissables, …)* **et à la météo du jour.**

Soirées exceptionnelles : Il se peut que l'équipe des FILOUS propose une soirée ou une nuit au centre. Les enfants y participant devront apporter leur duvet. Il est évident que seule une « toilette de chat » pourra être faite ces jours là.

Départ des enfants : hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95.

Pour tout renseignement : ***ADAPTE 95 ☎ : 01.30.31.13.22 ou 01.30.31.13.23 Fax : 01.30.31.54.66***

Par mail : adapte@adapte95.org ou par courrier : 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE

En période de fonctionnement : ***Accueil de Loisirs de Villers en Arthies ☎ 01 34 78 27 94 ou*** **au 06 79 06 05 13**

Salle municipale – Route de Vétheuil (à côté de la Mairie)

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous".

Date **Signature**

Accueil de loisirs les FILOUS

Fiche de renseignements pour l'année 2015

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ___/___/___ Sexe : _____

Adresse exacte : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Ecole de : _____ classe : _____

Nom, prénom, numéros de téléphone des responsables légaux de l'enfant :

Responsable légal A _____

Portable : _____ travail : _____

Responsable légal B _____

Portable : _____ travail : _____

Tél domicile : _____ e-mail : _____@_____

Coefficient de ressources du foyer : _____

Je souhaite qu'ADAPTE 95 m'envoie le planning d'activités par mail : Oui ☐ Non ☐

N° Allocataire CAF : _____ Régime général ☐ Régime agricole ☐

Compagnie d'Assurance : _____ N° de police responsabilité civile : _____

(Joindre obligatoirement une copie de l'attestation d'assurance)

Adresse : _____

Afin de pouvoir vous contacter en cas de problème

Nom et adresse de l'employeur (père) : _____

Nom et adresse de l'employeur (mère) : _____

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Vaccinations

Joindre obligatoirement une copie du carnet de vaccination de l'enfant.
Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

Cadre réservé à ADAPTE 95			
Vaccins	**Oui**	**Non**	**derniers rappels**
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
Hépatite B			
ROR			
Coqueluche			
Autres (préciser)			

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical de manière permanente ou est amené durant l'année à en suivre.....**OUI / NON**

ATTENTION : Si votre enfant suit un traitement, une ordonnance en cours de validité est obligatoire. Elle est à joindre aux médicaments et à remettre au directeur. *(Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).*

ALLERGIE : ASTHME **OUI / NON** MÉDICAMENTEUSE **OUI / NON** ALIMENTAIRE **OUI / NON** AUTRE _____

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : _____

_____

Indiquez ci-après :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) **en précisant les dates et les précautions à prendre.**

_____

_____

Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses (auditives, dentaires) etc… **précisez :**

_____

Votre enfant suit un régime alimentaire particulier, précisez : _____

Personne à contacter en cas d'urgence (à remplir si différent des personnes désignées comme responsables de l'enfant) **:**

NOM/Prénom _____ Tél. fixe : _____ portable : _____

Adresse _____

Nom du médecin traitant de l'enfant : _____ Tél : _____

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs Les FILOUS à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage à informer le directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs de toute évolution médicale entre les sessions.

Date **Signature**

AUTORISATIONS PARENTALES

Déroulement des activités

J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités de l'accueil de loisirs y compris celles organisées hors de la commune.

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise mon enfant **à participer aux activités baignade (piscine, base de loisirs, …)**.

Mon enfant ☐ **sait nager** ☐ **ne sait pas nager**

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise mon enfant **à voyager en transport collectif** (car, bus, train, voiture de l'association, …)

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise à ce que mon enfant **soit photographié ou filmé** dans le cadre de l'accueil de loisirs

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise ADAPTE 95 et la CCVVS à utiliser pour ses différents supports de communication toute photographie ou vidéo sur laquelle mon enfant apparait à condition que celle-ci ne porte pas atteinte à son intégrité.

Sortie de l'enfant exclusivement pour les enfants habitants Villers en Arthies :

En cas d'indisponibilité d'un ou des parents, l'enfant aura la possibilité de rentrer seul à partir de 17 h.

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise mon enfant à rentrer seul le soir

☐ Tous les jours d'inscriptions ☐ Uniquement sur demande *(dans ce cas, un courrier devra être remis à l'arrivée de l'enfant le jour concerné)*

Heure de départ de l'enfant du centre de loisirs demandée par les responsables légaux : _____h_____

Personnes autorisées à reprendre l'enfant le soir

J'autorise les personnes suivantes à reprendre mon enfant :

NOM Prénom Adresse Tél. domicile ou portable

_____

_____

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date **Signature**